Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

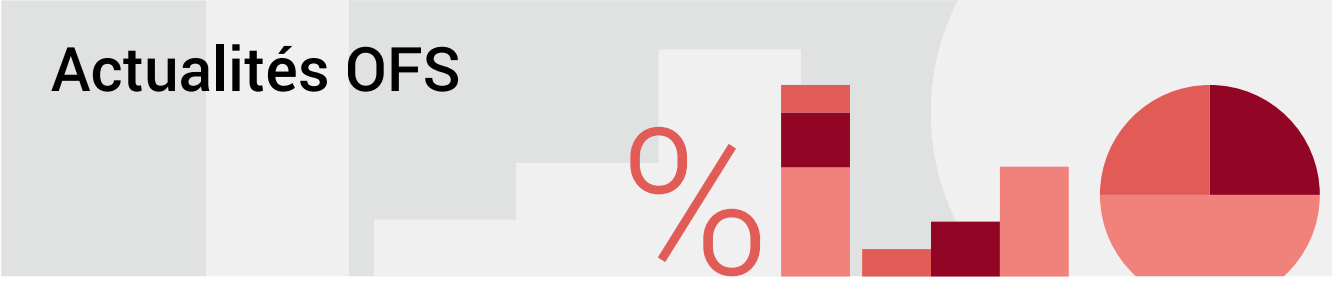

20 Situation économique et sociale de la population

Neuchâtel, mai 2022

Évolution de 1998 à 2019

Inégalité des revenus et redistribution en Suisse et en Europe

De 1998 à 2014, le revenu disponible équivalent médian a augmenté de 15% en Suisse. Après une hausse particulièrement marquée entre 2008 et 2013, il a stagné entre 2015 et 2019. La distribution des revenus est restée globalement stable pendant toute la période. La redistribution sous forme de transferts publics ou réglementés par l'État a contribué de manière déterminante à réduire les inégalités de revenu en Suisse.

Le niveau de vie général en Suisse reste parmi les plus élevés d'Europe. En 2020, en dépit du niveau des prix élevé, la situation financière de la population suisse après déduction des dépenses obligatoires était meilleure que celle des pays voisins et de la plupart des pays de l'Union européenne. L'inégalité de revenu en Suisse était inférieure à celle de la moyenne européenne.

Ce sont là quelques-uns des résultats de l'enquête sur le budget des ménages (EBM) et de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ces résultats représentent la situation telle qu'elle se présentait avant la pandémie de COVID-19.

Comment les revenus sont-ils distribués en Suisse? L'écart de revenus tend-il à augmenter? Dans quelle mesure les transferts de l'État permettent-ils de compenser les éventuelles inégalités de revenu? Et où se situe la Suisse en comparaison internationale? Telles sont les questions auxquelles la présente analyse cherche à répondre en s'appuyant sur deux enquêtes: effectuée sous la forme actuelle depuis 1998 (chaque année depuis 2000), l'enquête sur le budget des ménages (EBM) constitue la base de l'analyse des inégalités de revenu en Suisse, avant et après la redistribution par l'État. Réalisée depuis 2007, l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) est notamment la seule à se prêter à une comparaison avec d'autres pays européens.

Inégalité des revenus et redistribution en Suisse

Dans la présente analyse, la redistribution est étudiée en comparant l'inégalité des revenus avant et après les transferts de l'État[1]. Le revenu primaire correspond au revenu avant transferts, le revenu disponible au revenu après transferts. Le revenu brut est un niveau intermédiaire dans le processus de redistribution: il tient compte, avec les prestations de transfert, d'une partie des transferts de l'État (voir tableau T 1). Le revenu brut est théoriquement le montant le plus élevé que les ménages perçoivent par mois.

Nous utiliserons, pour étudier les inégalités de revenu, les deux méthodes de mesure les plus courantes: le rapport interquintile S80/S20 et le coefficient de Gini. Nos analyses sont basées sur le revenu équivalent (voir glossaire), qui permet des comparaisons entre ménages de taille différente, sans prendre en compte de loyer fictif. À noter que les ménages «ultrariches» ne sont pas pris en considération dans les enquêtes par échantillonnage, à l'inverse des ménages très riches.

[1] Par *prestations* de transfert ou *revenus* issus de transferts, on entend dans le présent rapport les rentes et les prestations sociales versées ou réglementées par l'État ainsi que les transferts réguliers provenant d'autres ménages; par *dépenses* de transfert, on entend l'ensemble des contributions versées à l'État ou réglementées par l'État, comme les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes de l'assurance-maladie obligatoire et les contributions d'entretien et pensions alimentaires régulières versées à d'autres ménages.

Aperçu général des composantes du revenu et des niveaux de revenus T1

+ Revenus du travail	
+ Revenus de la fortune et de la location	
= Revenu primaire	**Revenus avant transferts**
+ Rentes et transferts sociaux	**Revenus de transfert**
+ Transferts monétaires reçus d'autres ménages	
= Revenu brut	
– Dépenses de transfert obligatoires	**Dépenses de transfert**
– Transferts monétaires versés à d'autres ménages	
= Revenu disponible	**Revenus après transferts**
– Autres assurances, taxes et versements	
– Dépenses de consommation	
+ Revenus sporadiques	
= Épargne	

© OFS 2022

Évolution des revenus primaires et disponibles équivalents: médianes, population totale

Montants en CHF/mois aux prix de 2019, sans loyers fictifs **G1**

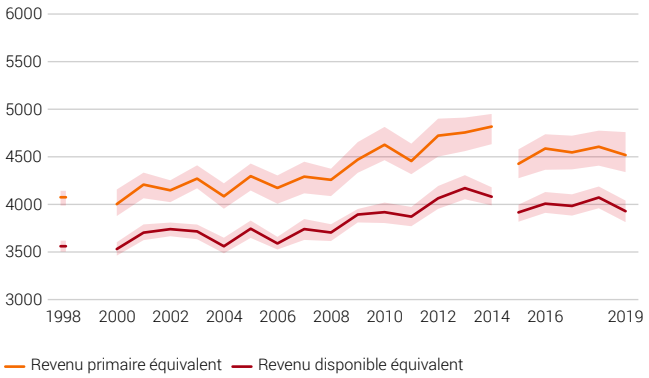

L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone transparente.

Les résultats à partir de 2015 ont été recalculés avec le modèle de pondération révisé. Celui-ci permet une meilleure correction des non-réponses, mais ne peut pas être appliqué aux données antérieures à 2015.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20

© OFS 2022

Évolution du revenu

En 2019, le revenu disponible équivalent médian était de 3929 francs par mois. Autrement dit, pour la moitié de la population suisse, le revenu est supérieur à cette valeur, pour l'autre moitié il est inférieur. Ce revenu a augmenté de 15% entre 1998 et 2014 (voir graphique G1). Après une hausse significative de 2008 à 2013, le revenu disponible équivalent médian a stagné entre 2015 et 2019[2].

Le revenu primaire équivalent médian était de 4518 francs en 2019, il a augmenté de 18% entre 1998 et 2014. Ce revenu a stagné lui aussi entre 2015 et 2019. La redistribution du revenu primaire équivalent vers le revenu disponible équivalent est restée constante durant la période d'observation, comme en témoigne l'évolution parallèle des deux courbes.

Si l'on s'en tient uniquement aux personnes vivant au sein d'un ménage d'actifs (voir encadré), l'évolution des revenus observée est similaire, quoiqu'à un niveau légèrement plus élevé (le revenu disponible équivalent médian s'élevait à 4208 francs en 2019). Toutefois, le revenu primaire équivalent médian montre une légère tendance à la hausse entre 2015 et 2019 pour s'élever à 5582 francs en 2019 (voir graphique G2).

Évolution des revenus primaires et disponibles équivalents: médianes, personnes vivant dans des ménages d'actifs

Montants en CHF/mois aux prix de 2019, sans loyers fictifs **G2**

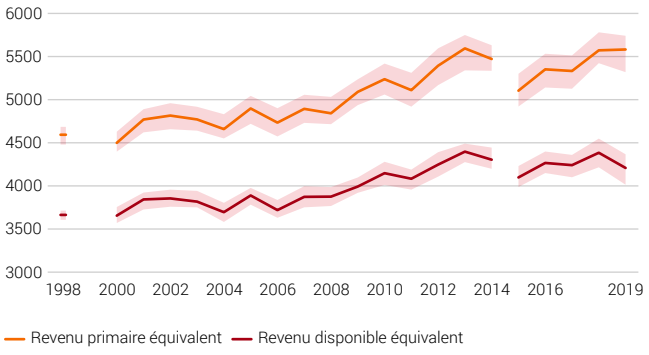

L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone transparente.

Les résultats à partir de 2015 ont été recalculés avec le modèle de pondération révisé. Celui-ci permet une meilleure correction des non-réponses, mais ne peut pas être appliqué aux données antérieures à 2015.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20

© OFS 2022

[2] Les résultats en matière d'inégalité des revenus et de la redistribution en Suisse ont été recalculés à partir de 2015 en recourant à une pondération révisée (voir encadré «Révision du modèle de pondération de l'EBM»). Bien que permettant de mieux corriger les non-réponses, cette pondération ne peut être appliquée aux données avant 2015. Le portail statistique fournit de plus amples explications méthodologiques: https://www.experimental.bfs.admin.ch/expstat/fr/home/innovative-methoden/habe.assetdetail.21304676.html

Révision du modèle de pondération de l'EBM

Le modèle de pondération utilisé pour estimer le budget des ménages a été révisé pour le relevé 2019. La nouvelle méthodologie repose entre autres sur des variables auxiliaires supplémentaires pour corriger le taux de non-réponse, comme la composition du ménage ou le revenu. Il est possible de calculer ces variables auxiliaires rétroactivement jusqu'en 2015. Par conséquent, les résultats des enquêtes 2015 à 2018 sur le budget des ménages sont recalculés au moyen du nouveau modèle de pondération et publiés.

La comparaison avec les résultats obtenus en utilisant l'ancien modèle montre que, pour les ménages comprenant des personnes en âge de travailler, ceux d'une personne et ceux se trouvant dans le quintile des revenus les plus bas ont une pondération légèrement plus élevée. L'estimation de la taille moyenne des ménages s'en voit réduite. Par exemple, pour l'année 2018, elle est passée de 2,17 à 2,14 personnes par ménage et l'estimation du revenu moyen disponible est passée de 7016 à 6592 francs par mois et par ménage.

Les effets de la révision sont sensiblement plus visibles dans les estimations absolues des revenus (montant des revenus disponibles p. ex.) que dans les estimations relatives (part du budget consacrée aux dépenses de consommation p. ex.).

Ménages d'actifs et ménages de rentiers

Les ménages sont répartis en ménages d'actifs et en ménages de rentiers en fonction des caractéristiques de leur personne de référence (à savoir le membre du ménage qui contribue le plus au revenu total du ménage). Les ménages de rentiers sont ceux dont la personne de référence bénéficie d'une rente de vieillesse, de survivant ou d'invalidité et n'exerce pas d'activité lucrative. Tous les autres ménages sont classés dans la catégorie ménages d'actifs (y c. ceux dont la personne de référence est en formation).

Rapport interquintile S80/S20

Le revenu disponible équivalent se chiffrait en 2019 à 1609 francs en moyenne dans le quintile inférieur (les 20% de la population aux revenus disponibles équivalents les plus bas) et à 8304 francs en moyenne dans le quintile supérieur (les 20% les plus riches). Le rapport interquintile s'obtient en divisant le second montant par le premier. Il montre que, en 2019, le revenu disponible équivalent était en moyenne 5,2 fois plus élevé pour les 20% les plus riches que pour les 20% les plus pauvres. En ne considérant que les personnes vivant dans un ménage d'actifs, le rapport interquintile de 5,3 est très similaire.

Les rapports interquintiles présentés dans le graphique G3 montrent que, pour la population des ménages d'actifs[3], les revenus avant les transferts publics et privés (revenu primaire équivalent) sont répartis de manière bien plus inégale que les revenus après redistribution (revenu disponible équivalent). Cela illustre que les transferts sociaux réduisent l'inégalité des revenus obtenus sur le marché (du travail et des capitaux).

Le **rapport interquintile S80/S20** compare la part de revenu des 20% les plus riches de la population avec celle des 20% les plus pauvres. Plus le quotient s'écarte de 1, plus la répartition des revenus entre ces deux groupes est inégale. L'évaluation de l'inégalité à partir du rapport interquintile se fondant sur les 20% supérieurs et inférieurs de la distribution, on la complète habituellement d'une autre mesure, qui tient compte de l'ensemble de la distribution (p. ex. le coefficient de Gini).

Évolution du rapport interquintile (S80/S20), personnes vivant dans des ménages d'actifs **G3**

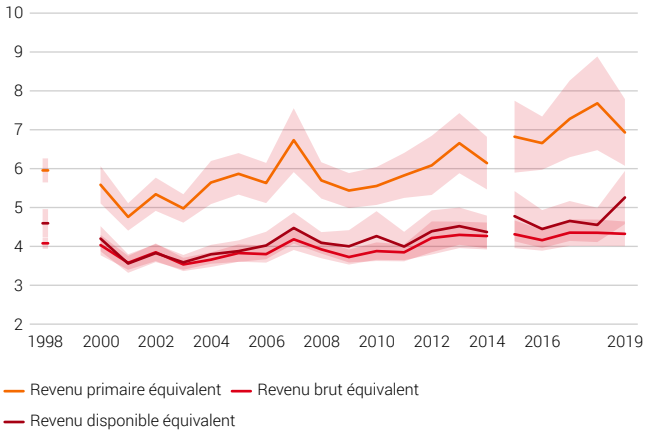

L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone transparente.

Remarque: les revenus négatifs sont pris en compte dans les calculs; sans loyers fictifs.

Les résultats à partir de 2015 ont été recalculés avec le modèle de pondération révisé. Celui-ci permet une meilleure correction des non-réponses, mais ne peut pas être appliqué aux données antérieures à 2015.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20

© OFS 2022

[3] Le coefficient de Gini est plus approprié pour évaluer l'inégalité pour l'ensemble de la population, puisqu'il tient non seulement compte des 20% supérieurs et inférieurs de la distribution, mais de l'ensemble de la distribution des revenus. Les 20% les plus pauvres de la population comptent beaucoup de rentiers. Leur revenu primaire équivalent, soit le revenu du travail et de la fortune, est généralement faible, voire inexistant, car il provient essentiellement de transferts publics (en particulier les rentes de l'AVS/AI et de la prévoyance professionnelle). Il en résulte une augmentation des rapports interquintiles S80/S20 du revenu primaire équivalent médian de la population par rapport aux personnes de ménages d'actifs, une hausse qui s'est encore accentuée au cours de la dernière décennie d'observation au vu de la baisse des revenus de la fortune.

De manière générale, le rapport interquintile n'affiche pas de changement marqué entre 1998 et 2014, compte tenu des intervalles de confiance parfois relativement grands. Une légère tendance à la hausse de l'inégalité du revenu disponible équivalent s'observe pour les années 2003 à 2007 et 2009 à 2013. Par ailleurs, on ne constate aucune évolution significative entre 2015 et 2019. L'évolution du rapport interquintile est comprise dans la marge de variation statistique.

Ces tendances sont beaucoup plus marquées pour le revenu primaire équivalent. Toutefois, en raison des transferts publics, la hausse de l'inégalité de ce revenu n'a qu'un faible impact sur le revenu disponible équivalent.

Courbe de Lorenz et coefficient de Gini

L'évaluation de l'inégalité à partir du rapport interquintile se fondant sur les 20% supérieurs et inférieurs de la distribution, on la complète habituellement d'une autre mesure, qui tient compte de l'ensemble de la distribution.

La **courbe de Lorenz** met en relation les pourcentages cumulés de la population et les pourcentages cumulés des revenus, classés par ordre croissant. Elle montre quelle part de la population perçoit quelle part du revenu total. Plus la distribution des revenus est inégale, plus la courbe de Lorenz s'écarte de la diagonale (distribution égale).

Comme le montre la courbe de Lorenz, en 2019, les 20% de personnes dont le revenu disponible équivalent était le plus élevé touchaient 37,1% du revenu disponible équivalent cumulé, contre 7,6% pour les 20% de personnes au revenu le plus faible (voir graphique G 4).

La courbe de Lorenz met aussi en évidence la distribution plus inégale du revenu primaire par rapport au revenu disponible. Les écarts sont plus faibles pour les personnes vivant dans un ménage d'actifs (graphiques G 4 et G 5).

Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2019

Population totale — **G4**

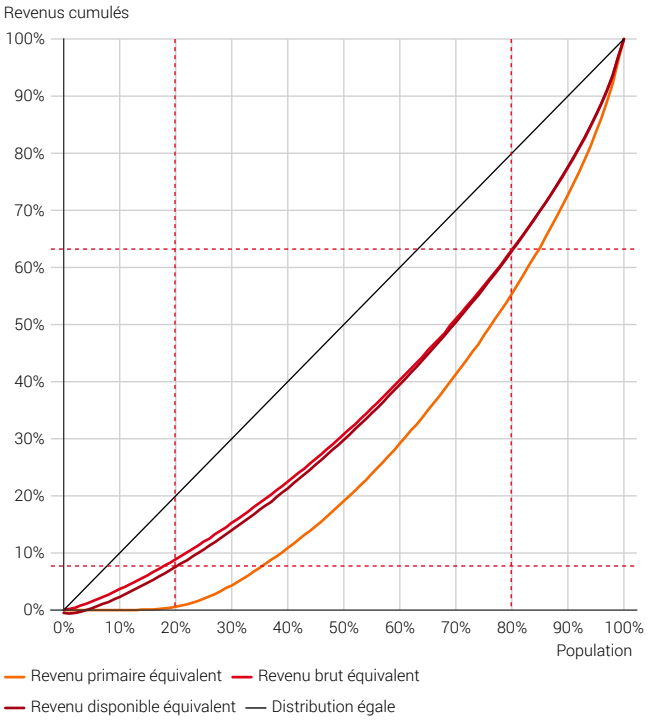

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20

© OFS 2022

Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2019

Personnes vivant dans des ménages d'actifs — **G5**

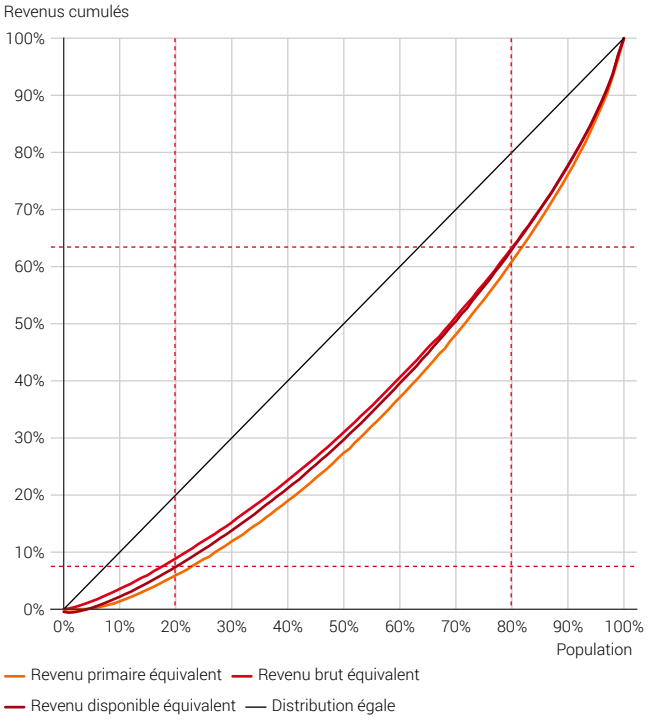

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20

© OFS 2022

Le coefficient de Gini est basé sur le principe de la courbe de Lorenz. Il va de 0 (égalité des revenus) à 1 (inégalité maximale des revenus). Plus ce coefficient est bas, plus la distribution est égalitaire. Comme le rapport interquintile, le coefficient de Gini fait apparaître une réduction sensible de l'inégalité entre le revenu primaire équivalent (0,45 en 2019), qui dépend essentiellement du marché, et le revenu disponible équivalent (0,31, voir graphique G6). La réduction est un peu plus faible pour les personnes vivant dans un ménage d'actifs, comme le montre le graphique G7.

Là aussi, le coefficient de Gini ne montre pas de variations importantes de l'inégalité au cours de la période d'observation. Les tendances sont les mêmes que celles observées avec le rapport interquintile: légère augmentation de l'inégalité de 2003 à 2007 et de 2009 à 2013, suivie d'une stabilisation de 2015 à 2019.

Le **coefficient de Gini** est basé sur le principe de la courbe de Lorenz. Il correspond au rapport entre la surface entre la diagonale et la courbe de Lorenz et la surface totale en dessous de la diagonale (surface du triangle). Si toutes les personnes percevaient le même revenu, la courbe de Lorenz se confondrait avec la diagonale et le coefficient de Gini serait égal à zéro. Si une seule personne percevait la totalité du revenu, la courbe de Lorenz se confondrait avec les deux axes du graphique et le coefficient de Gini serait égal à 1 (inégalité de revenu maximale).

Évolution des coefficients de Gini, population totale **G6**

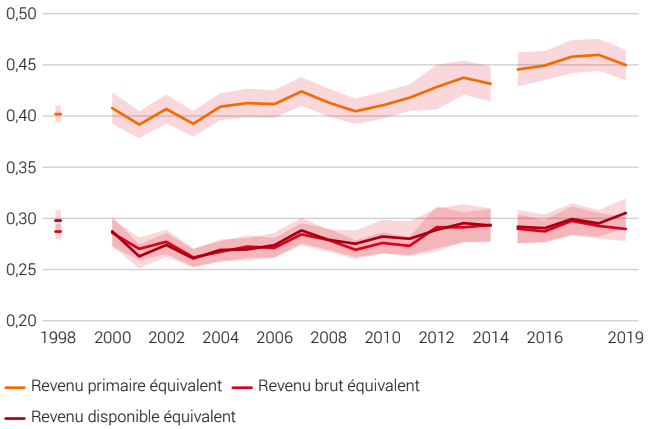

L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone transparente.

Remarque: les revenus négatifs sont pris en compte dans les calculs; sans loyers fictifs.

Les résultats à partir de 2015 ont été recalculés avec le modèle de pondération révisé. Celui-ci permet une meilleure correction des non-réponses, mais ne peut pas être appliqué aux données antérieures à 2015.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20

© OFS 2022

Évolution des coefficients de Gini, personnes vivant dans des ménages d'actifs **G7**

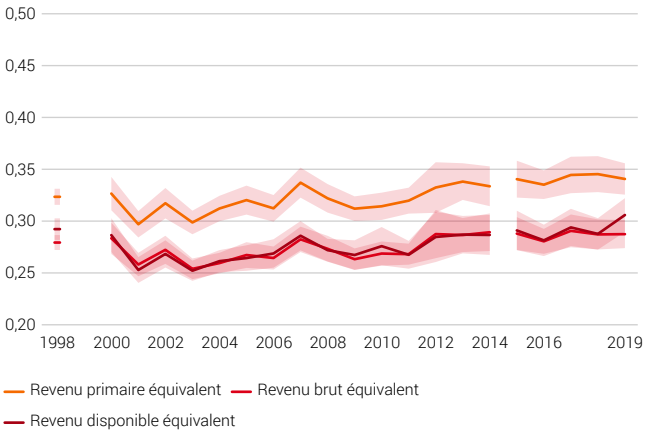

L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone transparente.

Remarque: les revenus négatifs sont pris en compte dans les calculs; sans loyers fictifs.

Les résultats à partir de 2015 ont été recalculés avec le modèle de pondération révisé. Celui-ci permet une meilleure correction des non-réponses, mais ne peut pas être appliqué aux données antérieures à 2015.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20

© OFS 2022

Comparaison avec d'autres pays européens

La comparaison européenne repose sur les données de l'enquête SILC 2020 et sur le revenu disponible équivalent. Les données sur les revenus de l'enquête SILC 2020 se réfèrent à 2019.

Niveau de vie en comparaison européenne

Le niveau de vie en Suisse reste l'un des plus élevés d'Europe. Cet indicateur est mesuré par le revenu disponible équivalent médian, après correction des différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, en dépit du niveau des prix élevé en Suisse, la situation financière de la population après déduction des dépenses obligatoires est, en 2020, plus confortable que celle de la plupart de nos voisins et des pays de l'Union européenne (UE).

En 2020, le revenu médian en Suisse, exprimé en standard de pouvoir d'achat (SPA), s'est élevé à 26 163 (graphique G8). La médiane du revenu disponible équivalent en Suisse se situe, en comparaison européenne, au troisième rang, après le Luxembourg et la Norvège. Le revenu disponible équivalent médian en Suisse est 2,1 fois supérieur à celui du Portugal, 1,4 fois supérieur à celui de la France, 1,2 fois supérieur à celui de l'Allemagne et 1,1 fois supérieur à celui de l'Autriche.

Médiane du revenu disponible équivalent en Europe, en 2020

En standard de pouvoir d'achat (SPA) **G8**

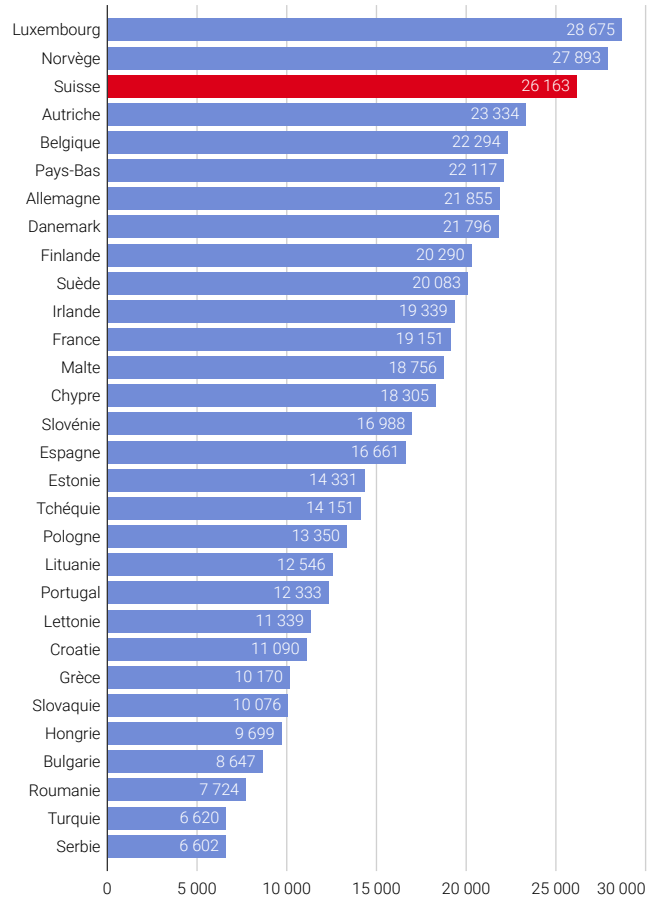

La période de référence des revenus SILC 2020 concerne l'année 2019, donc avant la pandémie de COVID-19.

Rupture de série: Luxembourg, Belgique, Allemagne, Danemark et Irlande.

Source: Eurostat – EU-SILC 2020 (version du 21.12.2021) © OFS 2022

Ratio S80/S20 du revenu disponible équivalent en Europe, en 2020 **G9**

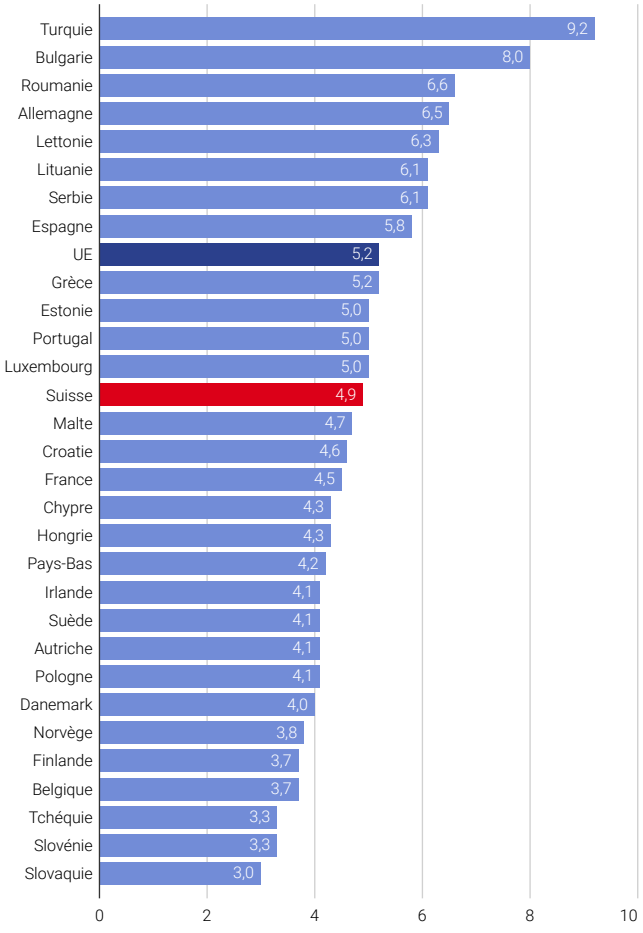

La période de référence des revenus SILC 2020 concerne l'année 2019, donc avant la pandémie de COVID-19.

Rupture de série: Allemagne, Luxembourg, Irlande, Danemark et Belgique.

Source: Eurostat – EU-SILC 2020 (version du 21.12.2021) © OFS 2022

Inégalité de revenu en comparaison européenne

Calculé sur la base des données EU-SILC, le rapport interquintile S80/S20 du revenu disponible équivalent s'élève à 4,9 en 2020 pour la Suisse. En Europe, ce même indicateur varie entre 3,0 (Slovaquie) et 9,2 (Turquie). Dans les pays voisins, le rapport S80/S20 est de 4,1 en Autriche, de 4,5 en France et de 6,5 en Allemagne. Les plus grandes inégalités dans la répartition du revenu sont constatées en Turquie, en Bulgarie et en Roumanie. Alors qu'elles sont les plus faibles en Slovaquie, en Slovénie, en République tchèque, en Belgique et en Finlande (graphique G 9).

Compte tenu de l'indice de Gini (exprimé en pour-cent, contrairement au coefficient de Gini), la Suisse, selon les résultats 2020, se situe également dans la moyenne européenne (non illustré). Pour le revenu disponible équivalent, cet indice s'élève à 31,2. Dans les pays voisins, il s'élève à 27,0 en Autriche, à 29,3 en France et à 34,4 en Allemagne.

Inégalité globalement stable

Le rapport interquintile, la courbe de Lorenz et le coefficient de Gini font apparaître une nette réduction de l'inégalité quand on passe du revenu primaire, qui dépend principalement du marché (revenu du travail et de la fortune), au revenu disponible (revenu après prise en compte des prestations et des dépenses de transfert). La réduction est, logiquement, moins marquée dans la catégorie des ménages d'actifs, où le revenu primaire est moins inégalement réparti que dans la population totale, qui comprend des rentiers. Dans les ménages de rentiers, les transferts de l'État (en particulier les rentes de l'AVS/AI et de la prévoyance professionnelle) pèsent davantage que le revenu du travail. La part des personnes sans revenu du travail – et donc sans revenu primaire ou avec un revenu primaire modeste – est plus grande parmi les ménages de rentiers que parmi les ménages d'actifs. Considérant simultanément les personnes des ménages d'actifs et celles des ménages de rentiers, l'inégalité de répartition du revenu primaire est d'autant plus marquée.

D'une manière générale, le degré d'inégalité est resté globalement stable à chaque niveau du revenu de 1998 à 2019. Cela vaut aussi bien pour la population résidante totale que pour la part de la population vivant dans les ménages d'actifs. On observe néanmoins des variations tendancielles de l'inégalité, mais généralement à l'intérieur de la marge de variation statistique[4]. Ces variations tendancielles sont analogues quelle que soit la méthode de mesure considérée. Au cours de la période d'observation, les hausses de l'inégalité au niveau du revenu primaire ont toujours été dans une large mesure compensées par la redistribution de l'État, notamment par les prestations sociales.

Comme on pouvait s'y attendre, l'inégalité du revenu en Suisse, après redistribution par l'État, est inférieure à la moyenne européenne. Précisons toutefois que les présents chiffres ne prennent pas en compte l'impact de la pandémie de COVID-19 puisque les données sur le revenu de l'enquête SILC se réfèrent à l'année précédente.

Pour plus d'informations de l'OFS

Portail statistique

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Situation économique et sociale de la population → Situation sociale, bien-être et pauvreté → Inégalités de répartition des revenus

Publications

Revenus, pauvreté et conditions de vie en 2020. Les conditions de vie en Suisse parmi les plus favorables d'Europe. Communiqué de presse du 17.2.2022. OFS, Neuchâtel 2022.

Évolution et inégalité des revenus et de la consommation. Une analyse comparative. Résultats 2006 à 2014. OFS, Neuchâtel 2017.

Inégalité des revenus et redistribution par l'État. Composition, répartition et redistribution des revenus des ménages privés. OFS, Neuchâtel 2012.

[4] L'inégalité n'a évolué de manière sensible que certaines années, qu'on peut identifier grâce aux intervalles de confiance (voir encadré «Précision des résultats»). Si les intervalles de confiance de deux années consécutives se chevauchent, l'évolution n'est pas établie avec un degré de certitude suffisant.

Glossaire

Médiane
La médiane ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés de taille égale. Une moitié des valeurs se situe au-dessus de la médiane, l'autre moitié au-dessous.

Revenu brut
Le revenu brut d'un ménage comprend les revenus de tous les membres du ménage, à savoir : les salaires bruts (avant déductions sociales), les revenus d'activités indépendantes, les rentes, les revenus de la fortune et de la location, les transferts reçus d'autres ménages, les prestations en nature de la propre entreprise ou de l'employeur, etc.

Revenu disponible
Le revenu disponible se calcule en déduisant du revenu brut les dépenses obligatoires. Ces dernières comprennent les cotisations sociales (cotisations AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes d'assurance-maladie (assurance de base) et les transferts monétaires à d'autres ménages (p. ex. pensions alimentaires).

Revenu équivalent
Le revenu équivalent (primaire, brut ou disponible) est calculé à partir du revenu du ménage (primaire, brut ou disponible). La taille du ménage est prise en compte conformément à l'échelle d'équivalence des ménages. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer un même niveau de vie), on attribue un facteur de pondération à chaque membre du ménage : la personne la plus âgée est pondérée avec la valeur 1,0, chaque personne de 14 ans et plus avec la valeur 0,5 et chaque enfant de moins de 14 ans avec la valeur 0,3. La somme de ces pondérations donne la valeur d'équivalence du ménage.

Revenu primaire
Dans l'enquête sur le budget des ménages, le revenu primaire se définit comme la somme des revenus du travail de tous les membres d'un ménage (y c. les cotisations sociales des salariés, mais sans celles des employeurs) et de leurs revenus de la fortune et de la location. Autrement dit, pour calculer le revenu primaire, on part du revenu brut du ménage, dont on soustrait les prestations de transfert (rentes, prestations sociales et autres versements monétaires provenant d'autres ménages).

Standard de pouvoir d'achat (SPA)
Pour les comparaisons européennes, le revenu disponible équivalent est exprimé en standard de pouvoir d'achat (SPA). Le SPA est une devise théorique qui neutralise les différences de niveaux de prix entre les pays. Un SPA permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans tous les pays, d'où son utilité pour comparer les indicateurs économiques de différents pays.

Enquête sur le budget des ménages (EBM)
L'enquête sur le budget des ménages (EBM) est réalisée sous sa forme actuelle depuis 1998. Depuis 2000, elle recueille chaque année des données sur les revenus et les dépenses de 3000 ménages privés environ.
www.habe.bfs.admin.ch

Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)
L'enquête SILC est menée de façon coordonnée dans plus de 30 pays en Europe. En Suisse, plus de 7000 ménages (soit quelque 15 000 personnes) y participent chaque année. Elle a pour objectif d'étudier la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen.
www.silc.bfs.admin.ch

Précision des résultats
Les estimations établies sur la base d'un échantillon sont entachées d'incertitude. Cette marge d'erreur peut être chiffrée en calculant un intervalle de confiance, qui est d'autant plus petit que les résultats sont précis. On ne peut conclure à une différence statistiquement significative entre deux valeurs estimées que si leurs intervalles de confiance ne se recoupent pas.

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Section EKL, tél. 058 463 64 21, info.ekl@bfs.admin.ch
Rédaction:	Caterina Modetta, EKL
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	20 Situation économique et sociale de la population
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse

Copyright:	OFS, Neuchâtel 2022 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.

Numéro OFS:	1271-1900